

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DU PRE

- Les clubs « Coup de Pouce Clé »
- Les ateliers d'art-thérapie
- La permanence « Accueil Conseil Écoute Parents-Enfants »
- L'atelier transplanté d'action solidaire et citoyenne des collégiens

RENSEIGNEMENTS



Programme de Réussite Éducative
Hôtel de Ville
6, avenue Gabriel-Péri
95870 Bezons



01 79 87 62 96



info.pre@mairie-bezons.fr



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

la ville pour tous

bezons





LE DISPOSITIF EN QUELQUES MOTS...

Le programme de réussite éducative propose aux enfants, aux jeunes et à leurs familles, un accompagnement individualisé et global, quelle que soit l'origine de leurs difficultés (scolaires, familiales, sanitaires, médicales, sociales, etc.).

Tous les acteurs en charge du public (chefs d'établissement, enseignants, animateurs, assistants sociaux, médecins, infirmières) peuvent solliciter le dispositif pour évoquer les difficultés d'un enfant et trouver ensemble des réponses adaptées à sa situation.

Le PRE s'appuie sur les dispositifs existants sur la Ville (services municipaux) et/ou les actions proposées par ses partenaires (Éducation nationale, associations). Il peut aussi mettre en œuvre des actions spécifiques pour répondre à des problématiques ciblées.

Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 18 ans qui présentent des signes de fragilité et qui résident sur les quartiers de Delaune-Masson-Colomb et les Brigadières.



LE RÔLE DES PARENTS

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont un acteur essentiel du programme de réussite éducative. Partenaires et bénéficiaires, ils sont associés dès le début de la démarche de réussite éducative. Leur accord est indispensable pour l'orientation de leur enfant vers le dispositif et la mise en place des actions au sein du parcours.

LA CONFIDENTIALITÉ

Le programme de réussite éducative fonctionne sur les principes de libre adhésion et de confidentialité. Les intervenants du PRE et ses partenaires participant aux équipes pluriprofessionnelles de soutien respectent le principe de confidentialité, inscrit dans une charte signée de tous.

LE PRINCIPE DE RÉFÉRENCE

Chaque situation est suivie par un professionnel de l'action sociale et éducative qui coordonne la mise en place et l'évaluation du parcours individualisé de réussite éducative. Chaque situation bénéficie d'un référent unique qui est l'interlocuteur privilégié de la famille, de l'enfant et des partenaires.



LES RÉPONSES POSSIBLES

Des actions individuelles et collectives dans les domaines suivants : soutien à la parentalité, soutien psychologique, prévention santé, relations enfants/parents/école, loisirs, sport et culture.

LA MARCHÉ À SUIVRE...

1. Les parents ou le professionnel repèrent un enfant, un jeune présentant des signes de fragilité.
2. Les parents peuvent saisir directement le PRE et le contacter pour obtenir un rendez-vous. Les professionnels peuvent envoyer au PRE la fiche d'orientation mise à leur disposition en début d'année scolaire.
3. Un entretien de pré-admission a lieu en mairie avec l'enfant et sa famille pour évaluer les besoins et la demande.
4. Présentation de la demande en équipe pluridisciplinaire de soutien qui émet un avis et qui élabore des réponses adaptées.
5. Proposition du programme d'actions à la famille et contractualisation si accord.
6. Mise en œuvre du parcours de réussite éducative.
7. Évaluation régulière des actions proposées en lien avec les parents et les partenaires.